

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)

Siège Social : 13, rue Ibn AbiDhiyf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Le conseil d'administration de la société « SOTIPAPIER » réuni le 13 avril 2021 a notamment décidé :

- 1) L'arrêté définitif des états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, faisant apparaître un total bilan de 99 890 997 DT et un résultat net bénéficiaire de 1 508 723 DT et les soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera convoquée par le présent conseil d'administration ;
- 2) L'arrêté définitif des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, faisant apparaître :
 - i. Un total bilan de 100 736 849 DT ;
 - ii. Un résultat net du groupe de 1 621 460 DT ; et
 - iii. Des intérêts des minoritaires de 221 741 DT.

Et décide de les soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera convoquée par le présent conseil d'administration.

- 3) Proposer à l'assemblée générale ordinaire d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comme suit :

Résultat net au 31/12/2020	1 508 723,453
Résultats reportés	18 574 950,734
Reliquat 1	20 083 674,187
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	-
Bénéfices distribuables	20 083 674,187
Dividendes 2020 (27 941 666 actions * 0,425 DT)	11 875 208,050
Reliquat 2 : Résultats reportés 2020	8 208 466,137

Soit un dividende de 0,425 dinar par action (38,99% du nominal).

La mise en paiement s'effectuera le 25 juin 2021.

- 4) Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le 08 juin 2021 à 10H ;
- 5) Convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le 08 juin 2021 à 11H 30mn.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité